BIENVENUE
BIENVINI, WELCOME, MIRË SE VINI, MARHABA, KARIBU, WELKOM,
DOBRODOSLI, BIENVENIDO, UDVOZLOM, VELKOMMIN, BENVENUTO,
TONGA SOA, BEMVINDO, SWAGATA, WILLKOMMEN, NAL-VARRAVU,
BOYEI BOLAMU, VITAJTE, YÔKOSO, Добро пожаловать, أهلاًوسهلاً,...
DANS LE CANTON DE VAUD

PRÉAMBULE

> [1] *L'Etat facilite l'accueil des étrangers.*
> [2] *L'Etat et les communes favorisent leur intégration dans le respect réciproque des identités et dans celui des valeurs qui fondent l'Etat de droit.*
>
> *Art. 68, Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003*

Le Canton de Vaud est l'un des cantons où la proportion de la population étrangère est la plus importante de Suisse (29 % de la population résidante). Cette population se caractérise par une grande diversité. Plus de 170 nationalités différentes se côtoient et coexistent sur notre sol.

Outre le district de l'Ouest lausannois (totalisant 43 % de population résidante étrangère), ceux d'Aigle, de Lausanne, de Nyon et de la Riviera – Pays-d'Enhaut accueillent une proportion de la population étrangère supérieure à la moyenne cantonale.

L'intégration concerne l'ensemble de la population, aussi bien suisse qu'étrangère, qui est rassemblée sous l'égide des deux principes fondamentaux inscrits dans la Constitution : **le respect réciproque des identités et celui des valeurs de l'Etat de droit.**

Le chef du Département de l'intérieur

Philippe Leuba
Conseiller d'Etat

NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE DANS LE CANTON DE VAUD

Cette brochure vous est particulièrement destinée si vous venez d'arriver dans le canton. Vous y trouverez de nombreuses informations et adresses utiles sur la santé, l'école, le travail, le logement et bien d'autres encore.

Toutes les informations publiées dans cette brochure sont disponibles sur le site internet du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme **www.vd.ch/integration rubrique « Vivre dans le canton de Vaud ».**

Vous trouverez sur ce site également des informations traduites en plusieurs langues.

Nous espérons que ce dépliant vous rendra de nombreux services et vous adressons, chers nouveaux arrivants, nos plus cordiaux messages.

Magaly Hanselmann
Coordinatrice cantonale en matière d'intégration
des étrangers et de prévention du racisme

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
Département de l'intérieur
Service de la Population
Av. de Beaulieu 19
CH – 1014 Lausanne
Tél. 021 316 49 59 – Fax 021 316 46 51
info.integration@vd.ch – www.vd.ch/integration

Les informations contenues dans cette brochure seront mises à jour de façon régulière. Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme est à la disposition de chacun pour toute demande de mise à jour, correction ou suggestion dans le but d'améliorer les informations utiles aux nouveaux arrivants dans le canton.

TABLE DES MATIÈRES

Carte du canton **8**

INFORMATIONS PRATIQUES :
Besoin d'un conseil, d'un renseignement : contacts utiles 9-14

Autorisations de séjour 15
Permis de séjour 15
Travailler en Suisse 15
Regroupement familial 16
Permis C anticipé 16

Apprendre le français 17-29

Besoin d'un interprète 29

Santé
L'assurance maladie 30
L'assurance accident 30
Comment trouver un médecin dans votre région 31
Grossesse, naissance 32
Le Planning familial 35
Besoin d'aide et de soins à domicile 36
Cours et séances d'information 36
Violence domestique 36

Enfants
Accueil de jour, garderies 37

Scolarité et Formation
Ecole obligatoire 38
Formation professionnelle et continue 39
Reconnaissance de diplômes 40

Emploi
Comment chercher un travail et où trouver des offres d'emploi 41

Habitat
Comment trouver un logement 43
Tri des déchets 43

Finances
Ouvrir un compte bancaire ou postal 44
Impôts 44

Formalités administratives diverses
Permis de conduire 45
Changements d'état civil 45

Citoyenneté
Droit de vote et d'éligibilité 45
Devenir suisse 46

Numéros de téléphone d'urgence **48**

CARTE DU CANTON DE VAUD

CARTE DU CANTON
Zone 1 : Jura, Nord-Vaudois, Gros-de-Vaud, Broye-Vully
Zone 2 : Nyon – Morges
Zone 3 : Ouest lausannois
Zone 4 : Lausanne
Zone 5 : Lavaux-Oron – Riviera – Pays d'Enhaut – Aigle

Toutes les informations publiées dans cette brochure sont disponibles sur le site internet du Bureau cantonal de l'intégration des étrangers et de la prévention du racisme www.vd.ch/integration rubrique « Vivre dans le canton de Vaud ».

Vous trouverez sur ce site également des informations traduites en plusieurs langues.

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UN RENSEIGNEMENT : CONTACTS UTILES

1. LES DÉLÉGUÉS À L'INTÉGRATION

Ils travaillent à l'élaboration de la stratégie et de la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme, ils sont à votre disposition pour toute question à ce sujet.

Canton de Vaud

Madame Magaly Hanselmann
Coordinatrice cantonale en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme
Département de l'intérieur
Service de la population
Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 40 16 – Fax 021 316 46 51
info.integration@vd.ch – www.vd.ch/integration

Délégués communaux

Lausanne

Madame Gabriela Amarelle
Déléguée à l'intégration
Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés – BLI
Place de la Louve 1 – Case postale 6904, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 72 45 – Fax 021 315 70 20
bli@lausanne.ch – www.lausanne.ch/bli

Renens

Madame Marta Pinto
Déléguée à l'intégration
Service de la Sécurité sociale – Pôle de l'intégration
Rue de l'Avenir 6, CP 141, 1020 Renens
Tél. 021 632 77 95 – Fax 021 632 77 96
marta.pinto@renens.ch – www.renens.ch

Vevey

Monsieur Christophe Gerber
Adjoint au chef de service et répondant en matière d'intégration
Direction des affaires sociales et familiales
Rue du Simplon 14, 1800 Vevey
Tél. 021 925 53 11 – Fax 021 925 53 15
christophe.gerber@vevey.ch

2. LES CENTRES DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS (CCI)

Il existe deux centres de compétences (CCI) dans le canton de Vaud. Le **centre de compétences cantonal** (sous la responsabilité du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers, en collaboration avec le Centre Social Protestant) et le centre de compétences de la Ville de Lausanne, sous la responsabilité du BLI.

Ils sont à votre disposition pour tout renseignement et conseil afin de faciliter votre intégration et établissement en Suisse.

Zone 1 (Jura, Nord-Vaudois, Gros-de-Vaud, Broye-Vully)

Fanny Spichiger
Rue du Collège 4
1400 Yverdon-les-Bains

Mardi, mercredi
Tél. 024 426 18 22
Tél. mobile 079 321 91 47
fanny.spichiger@csp-vd.ch

Zone 2 (Nyon – Morges)

Migjen Kajtazi
Ville de Nyon, Service des affaires sociales
Rte de l'Etraz 20b, bureau 112
1260 Nyon

Lundi, vendredi
Tél. 022 365 61 92 – Fax 022 365 77 79
Tél. mobile 076 574 75 23
migjen.kajtazi@csp-vd.ch

Zone 3 (Ouest lausannois)

Migjen Kajtazi
Rue de l'Avenir 6, rez-de-chaussée
1020 Renens

Mardi
Tél. 021 635 19 62
Tél. mobile 076 574 75 23

Zone 4 (Lausanne)

Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés (BLI)
Mathias Schaer
Place de la Louve 1, CP 6904,
1002 Lausanne

Tél. 021 315 72 48 – Fax 021 315 70 20
mathias.schaer@lausanne.ch
www.lausanne.ch/integration

Zone 5 (Lavaux-Oron – Riviera – Pays d'Enhaut – Aigle)

Tania Allenbach-Stevanato
Remplacée jusqu'à sept. 2009 par Rolanda Bruçi
Centre social régional de Bex
Av. de la Gare 14 (2e étage), 1880 Bex

Mardi, mercredi
Tél. 024 557 26 83
Tél. mobile 079 604 86 65
rolanda.bruci@csp-vd.ch

3. LA CHAMBRE CANTONALE CONSULTATIVE DES IMMIGRÉS (CCCI)

La Chambre Cantonale Consultative des Immigrés a été créée en 1998. Ses membres sont nommés par le Conseil d'Etat. Elle a un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la loi cantonale vaudoise sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme du 23 janvier 2007. Elle étudie les moyens d'améliorer l'intégration des étrangers et la lutte contre le racisme.

Secrétariat de la CCCI
Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 49 59 mardis et jeudis
www.vd.ch/integration

4. LES COMMISSIONS COMMUNALES SUISSES-ÉTRANGERS

Mises sur pied dans de nombreuses communes, avec l'encouragement du Canton, elles organisent de nombreuses manifestations et constituent un lieu d'échange, de dialogue et d'information entre les personnes étrangères, suisses et les autorités.

ZONE 1

Moudon
Groupe Suisses-Etrangers de Moudon et région
Hôtel de Ville, Case postale 43, 1510 Moudon
Président : M. Manuel de Lima
Contact : M. Claude Vauthey, secrétaire municipal
Tél. 021 905 88 88
greffe@moudon.ch – www.suetmo.ch

Orbe-Chavornay
Commission intercommunale d'intégration Suisses-Etrangers et de prévention du racisme Orbe-Chavornay
p.a. Contrôle des habitants, rue de la Poste 3, CP 32, 1350 Orbe
Secrétaire : M. Luc Pasquier, chef de l'office de la population
Tél. 024 442 92 20
population@orbe.ch – www.orbe.ch

Yverdon-les-Bains
Commission Consultative Suisses-Immigrés
CSR
Rue des Pêcheurs 8A, 1401 Yverdon-les-Bains
Présidente : Mme Nathalie Saugy, municipale
Tél. 024 423 69 00
nathalie.saugy@yverdon-les-bains.ch – www.yverdon-les-bains.ch

ZONE 2

Morges
Commission consultative Suisses – Etrangers
Rue de Couvaloup 10, Case postale 272, 1110 Morges 1
Président : M. Yves Paccaud, municipal
Tél. 021 804 98 98
urbanisme@morges.ch – www.morges.ch/ccse

Gland
Commission intégration
Grand-Rue 38, 1196 Gland
Présidente : Mme Florence Golaz, conseillère municipale
Secrétaire : M. Laurent Sumi
Tél. 022 354 04 60
f.golaz@gland.ch – l.sumi@gland.ch

Nyon
Commission d'intégration Suisses-Etrangers
p.a. Service des affaires sociales, rue des Marchandises 17, 1260 Nyon
Secrétaire : M. Michel Piguet, chef du Service des affaires sociales
Tél. 022 363 84 74
affaires.sociales@nyon.ch – www.nyon.ch

Rolle
Commission d'intégration Suisses – Etrangers
Mme Françoise Tecon-Hebeisen, conseillère municipale
Grand-Rue 44, CP 156, 1180 Rolle
municipalite@rolle.ch

ZONE 3

Bussigny-près-Lausanne
Commission consultative Suisses-Etrangers
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1, Case Postale 96, 1030 Bussigny-près-Lausanne
Président : M. Michel Wehrli, syndic
Tél. 021 706 11 20 – Fax 021 706 11 39
greffe@bussigny.ch – www.bussigny.ch

Chavannes-près-Renens
Commission consultative Suisses – Etrangers
Av. de la Gare 46, Case postale 68, 1022 Chavannes-près-Renens
Tél. 021 633 33 10
greffe@chavannes.ch – www.chavannes.ch

Ecublens
Commission d'intégration et d'échange « Suisses-Etrangers »
Président : M. Eric Levrat, conseiller communal
p.a. Greffe Municipal, Ch. de la Colline 5, 1024 Ecublens
Tél. 021 695 33 10 – Fax 021 695 33 11
commision.suisses_etrangers@ecublens.ch
www.ecublens.ch/pop_etrangere.htm

Prilly
Commission consultative Suisses-Etrangers
Route de Cossonay 40, 1008 Prilly
Délégué municipal : M. Michel Pellegrinelli, municipal
Tél. mobile 079 471 70 44 – Fax 021 622 72 45
mpg@prilly.ch – site internet en cours d'élaboration sur www.prilly.ch

Renens
Commission Intégration Suisses – Etrangers – CISE
Service de la Sécurité sociale
Rue de Lausanne 25, Case postale 141, 1020 Renens
Président : municipal chargé du service de la sécurité sociale
Tél. 021 632 77 95 – Fax 021 632 77 96
cise@renens.ch – www.renens.ch

ZONE 4

Lausanne
Forum des Etrangères et Etrangers de Lausanne
Rue du Grand-Pont 18, Case postale 6210, 1002 Lausanne
Président : M. Tidiane Diouwara
Tél. 021 312 84 40
info@forumetrangers.ch – www.forumetrangers.ch

ZONE 5

Bex
Commission Consultative Multiculturelle de Bex
p.a. Greffe municipal – Rue Centrale 1, 1880 Bex
Président : M. Alain Michel, municipal
Tél. 024 463 10 05
ccmb@barmaconsult.ch – www.bex.ch

Vevey
Commission des activités interculturelles
Hôtel de Ville, Rue du Lac 2, 1800 Vevey 2
Président : M. Girardin, conseiller municipal
Tél. 021 925 53 33
services.sociaux@vevey.ch – www.vevey.ch

5. LES ASSOCIATIONS

Le Canton de Vaud compte de nombreuses associations de personnes immigrées ou spécialisées, actives dans le domaine de l'intégration.
Nombre d'entre elles peuvent vous apporter assistance et vous conseiller dans vos démarches.

Vous trouverez les coordonnées de ces associations :
- par internet : www.vd.ch/integration, rubrique « vivre dans le canton de Vaud/ besoin d'un conseil, d'un renseignement »
- par téléphone : les centres de compétences en matière d'intégration (voir page 10)

AUTORISATIONS DE SÉJOUR

Quiconque séjourne plus de trois mois en Suisse doit être en possession d'une autorisation de séjour.

1. PERMIS DE SÉJOUR

Pour obtenir de plus amples informations concernant les autorisations de séjour, contacter le **bureau de contrôle des habitants de votre commune de domicile.** Les coordonnées et horaires sont disponibles sur le site internet www.avdch.ch ou contacter :

Service de la population
Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 46 46

ou consulter l'adresse internet suivante :
http://www.ch.ch/private/00029/00030/ ou
http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home/themen/aufenthalt.html

2. TRAVAILLER EN SUISSE

La politique migratoire de la Suisse repose sur un double système d'admission.
Les travailleurs provenant des pays de l'UE/AELE bénéficient des avantages découlant de l'accord sur la libre circulation des personnes.
En revanche, seul un nombre limité de cadres, spécialistes ou autres travailleurs qualifiés d'autre pays est admis.

Pour toute question relative aux autorisations nécessaires afin de travailler dans le canton de Vaud, contacter :

Service de l'emploi
Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 04 – Fax 021 316 60 36
info.sde@vd.ch – http://www.emploi.vd.ch/

3. REGROUPEMENT FAMILIAL

Si vous souhaitez que les membres de votre famille viennent vivre en Suisse, **contactez le contrôle des habitants de votre commune de résidence** ou consultez la page internet http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etrangers/entree-et-sejour/regroupement-familial-rf/

4. PERMIS C ANTICIPÉ (ART.34, AL. 4, LETR)

Les citoyens d'Etats tiers, au bénéfice d'une autorisation de séjour, peuvent obtenir un permis C anticipé après un séjour régulier et ininterrompu de cinq ans en Suisse au lieu de dix ans, en cas d'intégration réussie, notamment lorsque qu'ils :

A. respectent l'ordre juridique et les valeurs de la Constitution fédérale ;

B. disposent de connaissances de la langue nationale parlée au lieu de domicile équivalant au moins au niveau de référence A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe ; les connaissances d'une autre langue nationale peuvent également être prises en compte dans des cas dûment motivés ;

C. manifestent leur volonté de participer à la vie économique et de se former

Pour des informations détaillées à ce sujet, consulter le lien à disposition sur le site www.vd.ch/integration

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Maîtriser la langue locale, c'est la clé d'une bonne intégration. Cela vous facilitera la vie quotidienne et professionnelle, que ce soit pour accomplir des démarches administratives, trouver un emploi, accompagner vos enfants dans leurs études, ...

Nous vous encourageons pour cela à suivre des cours de français. Ils sont proposés dans le canton par de nombreuses associations ou dans le cadre d'écoles privées.

1. COURS DÉLIVRÉS PAR LES ASSOCIATIONS

Parmi les cours délivrés par les associations, nombre d'entre eux sont subventionnés par le canton et s'adressent en priorité aux personnes à revenu modeste. Pour les personnes bénéficiaires de mesures d'insertion professionnelle (RI, LACI), le financement des cours est à la charge des CSR (Centres Sociaux Régionaux) et des ORP (Offices Régionaux de Placement) selon les modalités définies entre le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et les associations.

Une liste des cours est disponible sur le site internet www.vd.ch/integration ainsi que la liste des cours soutenus par le Bureau cantonal pour l'intégration.

ZONE 1

Brassus (Le)
Lire et Ecrire
Cours pour personnes parlant bien le français en situation d'illettrisme.
Prix : Fr. 50.– par mois, arrangements possibles selon la situation financière de l'apprenant.
Renseignements : Rue du Collège 4, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 32 22
Cours : mardi 19h-21h

Moudon
Français en Jeu
Cours de français pour adultes non francophones, niveau débutant à moyen (A1 à B1)
Rue Mauborget 6, 1510 Moudon
Inscription et renseignements : permanence lundi 18h-19h
sauf vacances scolaires ou sur rendez-vous
Tél. 021 905 44 64
Email : fej.moudon@bluewin.ch
Prix : tous les cours sont gratuits.
Une somme de Fr. 10.– est perçue à l'inscription.
Des cours ont également lieu à Lucens.

Orbe

Lire et Ecrire
Cours pour personnes parlant bien le français en situation d'illettrisme.
Prix : Fr. 50.– par mois, arrangements possibles selon
la situation financière de l'apprenant.
Renseignements : Rue du Collège 4, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 32 22
Cours : mardi 19h-21h

Payerne

Groupe de soutien aux familles de migrants, Payerne et environs
Pa Jean-Luc Chaubert, Les Papillons, 1562 Corcelles-près-Payerne
Tél. mobile 079 569 76 06 – Tél. 026 660 50 89
Email : jluc_chaubert@hotmail.com
Cours de français pour adultes non francophones débutants et plus avancés
Horaire : mardi 18h30-19h45, jeudi 18h30-19h45 et samedi 10h30-11h45.
Lieu : Collège de la Nouvelle Promenade, 1530 Payerne.
Finance d'inscription : Fr. 35.– uniquement pour l'année scolaire.

Yverdon-les-Bains

Caritas Vaud
Rue du Collège 4, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. mobile 079 614 19 21
Renseignements et inscription : mardi 14h00-17h30
Inscription obligatoire. Cours gratuit, finance pour le matériel :
Fr. 25.– par semestre.
Niveaux : 12 cours, alphabétisation, débutant, faux-débutant et moyen

Lire et Ecrire
Rue du Collège 4, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 32 22
Cours pour personnes parlant bien le français en situation d'illettrisme.
Prix : Fr. 50.– par mois, arrangements possibles selon
la situation financière de l'apprenant.
Cours : lundi 18h15-20h15 ; mardi 9h-11h et 18h-20h ;
mercredi 18h30-20h30 et 18h45-20h45 ; jeudi 18h30-20h30

Thaïs and Friends
c/o Mme Nisa Dessimoz, Le Pré-Vuillemin 18, 1400 Cheseaux-Noréaz
Tél. 024 420 32 30
nisa@dessimoz.org – www.thaisandfriends.populus.ch
Cours : Débutant
Lieu : Collège de la Place d'Armes, 1400 Yverdon-les-Bains
Horaire : jeudi et vendredi 16h45-18h45
Inscription : Prendre contact directement avec Mme Dessimoz
Prix : Fr. 2.50 l'heure
La particularité de ce cours tient principalement au fait que les professeur-e-s sont des personnes d'origine thaïlandaise qui par ailleurs sont diplômées d'universités suisses en français moderne, l'une est également docteure ès lettres.

ZONE 2

Gland

Caritas Vaud
Complexe communal de Montoly, ch. de Montoly 1, 1196 Gland
Tél. mobile 079 621 43 93
Renseignements et inscriptions : mardi 16h-18h
Inscription obligatoire. Cours gratuits, finance pour le matériel :
Fr. 25.– par semestre.
Niveaux : 5 cours, débutant, faux débutant et moyen

Morges

Français en Jeu
Cours de français pour adultes non-francophones
(divers niveaux, de débutant à avancé – A1 à B1)
Porta-kabin, dans la cour du collège Chanel, av. Chanel 51, 1110 Morges
Tél. 021 801 71 68 (samedi entre 9h et 11h).
Inscription : Permanence mardi 16h-18h30, sauf vacances scolaires
Cours : Cours de français hebdomadaire
Prix : Tous les cours sont gratuits.
Une somme de Fr. 10.– est perçue à l'inscription.

Nyon

Caritas Vaud
Centre Esp'Asse, route de l'Etraz 20B, 1260 Nyon
Tél. 022 365 61 21 et 079 621 43 93
Renseignements et inscription : lundi 15h-18h
Inscription obligatoire. Cours gratuit, finance pour le matériel :
Fr. 25.– par semestre.
Niveaux : 10 cours, alphabétisation, débutant, faux-débutant et moyen.

Lire et Ecrire
L'Esp'Asse, Rte de l'Etraz 20, 1260 Nyon
Tél. 022 366 34 04
Cours pour personnes parlant bien le français en situation d'illettrisme.
Inscription : jeudi 19h-20h et vendredi 9h-11h
Prix : Fr. 50.– par mois, arrangements possibles selon la situation.

ZONE 3

Bussigny

Solidarité Femmes Bussigny
pa Mireille Aubert, Potteilaz 121, 1030 Bussigny
Cours de français lundi de 13h30 à 15h au Raisin, rue de Lausanne 3
1030 Bussigny
Renseignements : niveau débutant :
Mireille Michaud, Tél. 021 701 33 81,
Ivonne Gubser, Tél. 021 701 37 88,
Marie-Claire Vust, Tél. 021 701 22 64 et
niveau moyen : Danièle Pinatel, tél. 021 701 13 01

Français en Jeu
Cours de français lundi de 19h à 21h (niveau moyen) et
mardi de 19h à 21h (niveau débutant) au Raisin, rue de Lausanne 3
1030 Bussigny
Inscription : Fr. 10.–
Contact : Français en Jeu, région Renens/ouest lausannois
Tél. 021 635 19 62, (lundi 14h-17h)
Ces cours sont organisés par Français en Jeu avec le soutien
de la Commune de Bussigny

Chavannes

Français en Jeu
Cours de français
Inscription : Fr. 10.–
Contact : Français en Jeu, région Renens/ouest lausannois
Tél. 021 635 19 62, (lundi 14h-17h)
Ces cours sont organisés par Français en Jeu avec le soutien
de la Commune de Chavannes

Ecublens

EVAM
Av. d'Epenex 8, 1024 Ecublens
Tél. 021 637 23 50 – Fax 021 671 58 60
Contact : M. Modoux / M. Reymond
Cours : niveau élémentaire, débutant et alphabétisation
Lieu des cours : non-intensif (7h/semaine)
centres EVAM à Ste-Croix et Crissier.
Intensif (28h/semaine) Ecublens
Les cours sont trimestriels.
Inscription : toute l'année, par le centre d'orientation,
rue du Bugnon 42
1020 Renens
Prix : gratuit, contrat de fidélisation avec, pour les cours intensifs,
en cas d'abandon injustifié, conséquence financière de Fr. 500.–
Public : assistés par EVAM, permis N, F, év. B et C

Français en Jeu
Cours de français
Inscription : Fr. 10.–
Contact : Français en Jeu, région Renens/ouest lausannois
Tél. 021 635 19 62, (lundi 14h-17h)
Ces cours sont organisés par Français en Jeu avec le soutien
de la Commune d'Ecublens

Prilly

Lire et Ecrire
Section Lausanne Région, Ch. du Bois de la Fontaine 15
1007 Lausanne
Tél. 021 624 98 02
Bureau : Prilly (adresse à préciser dès janvier 2009)
Inscription : permanence téléphonique le lundi de 10h00 à 12h00
et de 14h00 à 16h00, le mercredi de 10h00 à 12h00
Email : lausanne.region@lire-et-ecrire.ch
Contact : Maria-Rosaria Spano
Cours pour adultes en situation d'illettrisme et d'analphabétisme
habitant la ceinture lausannoise.
La section de Lausanne Région regroupe toutes les communes
de la ceinture lausannoise : Prilly, Ecublens, Renens, etc.

Renens

Français en Jeu
Cours hebdomadaires de français pour adultes non-francophones
(divers niveaux : débutant à avancé – A1 à B1, voire B2)
Cours semi-intensif (6 heures par semaine), niveau débutant
Rue de l'Avenir 6, 1020 Renens
Tél. 021 635 19 62 (lundi 14h-17h)
Permanence et inscription : lundi de 14h à 17h et
le 1er jeudi du mois de 17h30 à 19h (sauf vacances scolaires)
Prix : tous les cours sont gratuits.
Prix : inscription Fr. 10.–. Cours gratuit subventionné par Lausanne
Email : fejrs@bluewin.ch

Association Franc-Parler
Rue de l'Avenir 5, 3e étage, 1020 Renens
Tél. et Fax 021 634 69 63
Email : francparler_renens@yahoo.fr
Contact : Doris Goolaub et Maria Pedrosa
Cours : débutant, moyen, avancé, lire et écrire
Inscription : sur place lors des heures de permanence
Permanence : lundi au vendredi 19h-21h
Prix : 20.– / mois

ZONE 4

Lausanne

Armée du Salut
Rue de la Louve 10, 1003 Lausanne
Tél. 021 312 73 52
Cours : niveau très débutant, moyen
Inscription : le 16 février et le 24 août de 18h à 19h15
Les cours ont lieu les lundis à 19h15
Prix : Fr. 30.–

Bourse à travail – BAT
Rue Curtat 6, 1006 Lausanne
Tél. 021 323 77 15
Contact : Véra Cicéron, tél. 079 290 29 26 de 9h à 17h, sauf le mardi
Cours : débutant 1 et 2, moyen, avancé
Inscription : entretien avec l'enseignante
Prix : Fr. 10.– par trimestre
Accueil enfants : oui pour tous les niveaux

Centre Femmes d'Appartenances
Terreaux 10, 1003 Lausanne
Tél. 021 351 28 80 – Fax 021 351 28 81
Email : centre.femmes@appartenances.ch
Cours : débutant (trois fois par semaine), faux débutant (deux fois par semaine), expression et compréhension orale (deux fois par semaine)
Inscription : se présenter à la permanence d'accueil : lundi et mercredi 14h-17h, mardi 9h-12h et 14h-17, jeudi 9h-12h
Accueil enfants : oui
Prix : inscription Fr. 10.–. Cours gratuit subventionné par Lausanne

Communauté Sant'Egidio
Ch. de la Tour-Grise 26 (Montelly) à la Cafétéria d'accueil
des médiateurs Eglises-Réfugiés, 1005 Lausanne
Contact : Mme Marie Bornand Tél. 021 653 25 79 ou 078 641 08 33
Inscription : sur place avant le cours à 14h45
Cours tous les lundis de 15h à 17h. Le cours est gratuit
Niveaux : débutant, faux-débutant et moyen

Cours de français pour femmes parlant albanais
Ces cours sont destinés aux femmes parlant albanais ; ils sont gratuits et se déroulent en toute convivialité. Il n'y a pas de niveau défini, les cours sont donc ouverts à toutes.
Renseignements et inscription : Lucile Prod'hom, tél. 021 647 05 36
Lieu : Salle de la Frat', Place Arlaud 2, 1003 Lausanne
Horaire : chaque jeudi de 9h15 à 11h ; session d'octobre 2008 à juin 2009.

CULTURECHINE
Rue de l'Industrie 13, 1005 Lausanne
Tél. 021 653 81 21 – Fax 021 653 81 22
contact@culturechine.ch – www.culturechine.ch
Cours de français pour Chinois uniquement, débutants ou avancés, par professeur francophone parlant chinois et anglais.
Cours en groupe (4-10 personnes), semi-privé (2-3 personnes) ou privé.
Horaires et tarifs sur demande
Possibilité de suivre des cours hebdomadaires ou intensifs (2 à 3 fois par semaine) dans notre centre, à domicile ou en entreprise.

Forum des Etrangères et Etrangers de Lausanne – FEEL
Espace savoir et intégration
Rue du Grand-Pont 18, 1003 Lausanne.
Tél. 021 312 84 40 – Fax 021 312 84 42 – Tél. mobile 078 848 67 27
Email : formation.feel@bluewin.ch ; forum.etrangers@bluewin.ch
Responsable : Brigitte Gonzalez-Ostos
Cours : ateliers diversifiés d'immersion dans le français : vers un apprentissage rapide du français. Atelier décliné en plusieurs facettes : discussions, bases d'informatique, visites guidées, lecture, bricolage, théâtre, etc. Importance de la connaissance de la langue du pays où l'on vit, aspects socioculturels. Développer des clés d'intégration à partir du partage des connaissances et des acquis des participants. Les cours sont ouverts à partir de 6 participants, max. 12 participants par atelier.
Inscriptions et infos additionnelles :
sur place, lundi-vendredi 8h30-12h et 14h-17h
Accueil enfants : oui

Fondation Mode d'Emploi
Place de la Riponne 3, CP 6944, 1002 Lausanne
Tél. 021 321 00 00
Site internet : www.mode-d-emploi.ch
Contact : Patricia Hurzeler
Cours : Acquisitions de qualification de base et niveau débutant
Inscription :
Office régional de placement (conseiller ORP) en tout temps
Prix : financé par l'assurance chômage

Français en Jeu
Pl. Pépinet 2, 1003 Lausanne
Tél. 021 329 04 49 Fax 021 329 04 77
françaisenjeu@bluewin.ch – www.francaisenjeu.ch
Cours hebdomadaires de français au centre ville.
Cours hebdomadaires de français dans les quartiers de Bellevaux (2 cours), la Bourdonnette (2 cours), Faverges, Malley Montelly et Prélaz.
Inscription sur place
Cours « Apprendre l'Ecole » est un cours d'introduction au français, d'initiation au système scolaire et au fonctionnement de l'école destiné aux parents d'élèves. Collèges de la Barre, de Boissonnet, d'Entre-Bois, de Prélaz et de Provence. Prochaines inscriptions : septembre 2008.
Cours de français semi-intensifs au centre ville.
Cours de préparation à la Certification DELF.

Atelier ECLER (Ecrire – Communiquer – Lire – Exprimer – Réfléchir)
pour améliorer les compétences à l'écrit.
Inscription : Pour tous les cours, à l'exception du cours « Apprendre l'école », Pl. Pépinet 2, 1003 Lausanne les mardis de 16h à 19h et, de fin août à fin mars, les jeudis de 10h à 12h.
Finance d'inscription : Fr. 10.– par an.
Frais de matériel pédagogique : Fr. 20.– par an.
Le cours dans le quartier des Faverges assure une garderie.
Niveau des apprenant-e-s : débutant, faux débutant, moyen et avancé (A1 à B2 CECR).

Lire et Ecrire
Pl. Pépinet 2, 1003 Lausanne
Tél. 021 329 04 48 – Fax 021 329 04 77
lausanne@lire-et-ecrire.ch – www.lire-et-ecrire.ch
Contact : Catherine Wick
Cours pour personnes parlant bien le français en situation d'illettrisme.
Inscription : lundi 16h-19h et jeudi 11h-14h.
Prix : inscription Fr. 10.–. Cours gratuit subventionné par Lausanne

Espace Mozaïk – Appartenances
Rue Côtes-de-Montbenon 15, 1003 Lausanne
Tél. 021 320 01 31
Email : espace.mozaik@appartenances.ch
Cours : débutant, moyen, avancé ; répartis en 4 cours : orthographe, espace de parole, atelier de lecture et atelier d'écriture.
Possibilités de cours individuels en fonction d'indications d'encadrement particulier.
Inscription : se présenter à la permanence d'accueil : du lundi au vendredi de 14h à 20h.
Prix : montant unique de Fr. 10.–, matériel offert.

Pôle Sud
Rue Jean-Jacques Mercier 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 311 50 46 – Fax 021 312 99 45
info@polesud.ch – www.polesud.ch
Contact : Caroline de Sybourg
Inscription : 3x par an à Pôle-Sud, dates disponibles sur le site et au secrétariat (présence obligatoire pour l'inscription ; attention peu de places disponibles). Informations : jeudi de 16h à 20h.
Cours : français débutant A1, élémentaire A2 et français-alphabétisation :
3 modules de 200h chacun (janvier à avril, avril à juillet, septembre à décembre) 16h hebdomadaires du lundi au jeudi.
Prix : pour particulier Fr. 300.–, pour institutions : se renseigner.

Réseau de savoir
Av. d'Echallens 81, 1004 Lausanne
Tél. et Fax 021 626 54 90
Email : rers@freesurf.ch
Contact : Mme Madeleine Moret
Cours : échange de savoir basé sur la gratuité mais la réciprocité
Inscription : lundi-mercredi 9h-12h et 13-18h ; jeudi 13h-18h ; vendredi 9h-12h
Prix : la seule monnaie du réseau c'est le savoir.

Retravailler-CORREF
Pl. de la Gare 10, 1003 Lausanne
Tél. 021 341 71 11 – Fax 021 320 45 35
administration@corref.ch – www.corref.ch
Contact : Carmen Crisan
Ateliers de formation : « Calcul », « Calcul sur Excel », « Français écrit », « Projet-Emploi », « Mieux compter pour moins dépenser », « Citoyenneté-Intégration », etc. et permanence.
Inscription : entretien préalable sur rendez-vous
Prix : inscription Fr. 10.–, cours gratuit subventionné par Lausanne.

Thaïs and Friends
c/o Mme Nisa Dessimoz, Le Pré-Vuillemin 18, 1400 Cheseaux-Noréaz
Tél. 024 420 32 30
nisa@dessimoz.org – www.thaisandfriends.populus.ch
Cours : Débutant
Lieu : au FEEL, Grand-Pont 18, 1003 Lausanne
Horaire : mardi 13h30-15h30 et 15h30-17h30, mercredi 15h30-17h30.
Inscription : Prendre contact directement avec Mme Dessimoz
Prix : Fr. 2.50 l'heure
La particularité de ce cours tient principalement au fait que les professeur-e-s sont des personnes d'origine thaïlandaise qui par ailleurs sont diplômées d'universités suisses en français moderne, l'une est également docteure ès lettres.

Université Populaire
Escaliers du Marché 2, CP 1002 Lausanne
Tél. 021 315 24 24 – Fax 021 311 24 20
Contact : Mme Françoise Baudat, présidente
Cours : débutant, élémentaire, moyen et avancé.
Inscription : août ou en cours d'année selon disponibilité et niveau. Renseignements auprès du secrétariat du lundi au vendredi de 9h-11h et de 14h-16h.
Prix : de Fr. 620.– à Fr. 675.–. Possibilité de paiement en 3 mensualités en s'adressant au secrétariat

ZONE 5

Aigle

L'Appart « 1741 »
Service communautaire de La Planchette,
ch. de la Planchette 16, 7e étage, 1860 Aigle
Tél. 024 466 76 00 – Fax 024 466 76 00 – Tél. mobile 079 699 11 94
sp@planchette.ch – www.planchette.ch
Contact : M. Serge Paccaud
Un espace « Bienvenue » lundi et jeudi 14h00-16h00
Cours de français du lundi au jeudi, les après-midi et soirée (horaires selon niveau)
Prix Fr. 70.– min. pour 3 mois, engagement trimestriel
Accueil enfants sur demande
Atelier, services : mardi et jeudi 14h-18h (lettres, CV, soutien)

Bex

Cours de français non-intensifs
Organisation : Commission consultative multiculturelle de Bex (CCMB)
Bâtiment école primaire, Pré-de-la-Cible 3, 1880 Bex
Contact : Mme Nicole Chesaux, coordinatrice administrative
Tél. 079 686 61 10 – Email : famille.chesaux@yahoo.fr
Inscriptions : en tout temps. Bulletins disponibles au Contrôle des habitants et sur le site www.bex.ch, onglet « Officiel », rubrique « Intégration ». Les bulletins sont à retourner ou à déposer au Greffe municipal, rue Centrale 1, 1880 Bex.
Niveaux : débutants et faux débutants. Une classe pour avancés.
Horaires selon niveau.
Accueil des enfants le jeudi matin (Halte-garderie le Mille-pattes)
Prix : CHF 80,– par semestre (14 cours de 2 heures), matériel inclus.

Pays d'Enhaut (Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière)

Intégration & Cours de français au Pays-d'Enhaut
Organisation : Laura Barbey-Ritossa & Charles-André Pfister
Inscriptions et orientation en janvier et juin ; également possible durant l'année au 078 755 27 08
Niveaux : débutant, faux débutant, français par l'écrit
Prix : CHF 60.– par semestre (17 cours) + achat du matériel (CHF 40.–)
Public cible : adultes allophones résidant au Pays-d'Enhaut
Objectif : acquérir/améliorer les compétences langagières, favoriser les échanges
Information sur les cours : 078 755 27 08 ou laura.barbey@bluewin.ch
Information sur le projet : 026 924 42 25 ou ch_pfister@bluewin.ch
Avec le soutien des Communes du Pays-d'Enhaut, du Canton de Vaud et de l'Office fédéral des migrations

Tour-de-Peilz (La)
Français en Jeu
Cours de français pour adultes non-francophones
(divers niveaux, de débutant à avancé – A1 à B1)
Collège Charlemagne, Rue des Remparts, 1814 La Tour-de-Peilz
Inscription : tél. 021 977 03 51 lundi 17h30-19h sauf vacances scolaires
Prix : Tous les cours sont gratuits.
Une somme de Fr. 10.– est perçue à l'inscription.
Email : fej.riviera@bluewin.ch

Lire et Ecrire
Collège Charlemagne, 1814 La Tour-de-Peilz
Tél. 021 922 46 10
Contact : Mme Valia Della Valle
Cours pour personnes parlant bien le français en situation d'illettrisme.
Lieu des cours : Grand-Rue 50, 1814 La Tour-de-Peilz
Inscription : permanence sur place les lundis de 17h à 19h
ou par téléphone.
Prix : Fr. 50.– par mois, arrangements possibles selon la situation.

Vevey
Espace Femmes Riviera d'Appartenances
Rue des Communaux 2A, 1800 Vevey
Tél. 021 922 45 22 – Fax 021 922 44 88
Email : espace-femmes@appartenances.ch
Cours : alphabétisation, débutant, moyen, avancé
Inscription : pendant les moments d'accueil de l'Espace Femmes
(mardi et jeudi de 9h à 12h).
Prix : Fr. 12.– par mois.
Accueil enfants : oui

Français en Jeu
Cours de français semi-intensif pour femmes migrantes,
3 x 2 heures par semaine.
Lieu : Rue du Midi 15 à Vevey.
Renseignements : Français en jeu région Riviera,
Collège Charlemagne, rue des Remparts, 1814 La Tour-de-Peilz
Email : fej.riviera@bluewin.ch
Inscription : tél. 021 977 03 51 lundi 17h30-19h sauf vacances scolaires
Prix : Une somme de Fr. 10.– est perçue à l'inscription.

2. IL EST ÉGALEMENT POSSIBLE DE SUIVRE DES COURS DE FRANÇAIS AUPRÈS D'ÉCOLES PRIVÉES

Quelques adresses internet :
www.avdep.ch
www.inlingua-lausanne.com
www.alphalif.ch
www.institutrichelieu.com
www.berlitz.ch
www.lemania.ch
www.bosquet.ch
www.languagelinks.ch
www.culturechine.ch
www.supercomm.ch
www.ecole-club.ch
www.wessex.ch
www.eurocentres.com

BESOIN D'UN INTERPRÈTE

Contacter le **Service Intermedia de l'association Appartenances.**
Interprétariat en plus de 50 langues.
Tél. 021 341 12 47 (Lu 14h-16h / Ma-Je 10H-12h).
Site internet : http://www.appartenances.ch/Intermedia.html

SANTÉ

1. L'ASSURANCE MALADIE

L'assurance-maladie permet l'accès à toute personne vivant en Suisse aux soins adéquats en cas de maladie et d'accident, si pas couverts par l'assurance-accidents.

Toute personne domiciliée en Suisse a l'obligation de contracter une assurance de base, dans un délai de trois mois suivant son arrivée. Vous êtes libre de choisir votre assureur maladie, qui doit vous accepter quel que soit votre âge, votre état de santé et ceci sans réserves ou délai d'attente. La prime varie en fonction de la localité habitée, de l'âge de l'assuré et de sa caisse maladie.

Il est possible de réaliser des économies de plusieurs centaines de francs par an en fonction de la caisse-maladie et du modèle d'assurance choisis, par exemple en restreignant volontairement le choix du médecin ou de l'hôpital, ou en augmentant la franchise.

Le site internet www.comparis.ch et celui de l'Office fédéral de la santé public http://www.bag.admin.ch/themen/krankenversicherung/00261/index.html?lang=fr. offrent en ligne un comparateur des prix.

Une liste complète des assureurs-maladie est disponible à l'adresse : www.bag.admin.ch ou sur notre site internet www.vd.ch/integration rubrique « Vivre dans le canton de Vaud »

2. L'ASSURANCE-ACCIDENT

L'assurance-accident est obligatoire en Suisse. Elle a pour but de couvrir les conséquences économiques d'accidents professionnels, d'accidents non professionnels et de maladies professionnelles.

Si vous êtes salarié, vous serez assuré via votre employeur. Dans le cas contraire, vous devez contracter une assurance complémentaire auprès de votre assureur maladie.

3. COMMENT TROUVER UN MÉDECIN DANS VOTRE RÉGION

Consulter l'annuaire téléphonique, rubrique « médecins » ou contacter :

Société vaudoise de médecine
Ch. de Mornex 38, case postale 7443, 1002 Lausanne
Tél. 021 651 05 05 – Fax 021.651.05.00
info@svmed.ch

La Société vaudoise de médecine peut également vous fournir les coordonnées des médecins sachant parler plusieurs langues.

Numéros importants . . . . . réponse 24h/24

Médecin de garde (pour adultes ou enfants) : 0848 133 133,
En cas d'urgence vitale : 144
Intoxications : 145

4. GROSSESSE, NAISSANCE

Conseils

Besoin d'un conseil sur votre grossesse et future maternité, contactez la Fondation Profa ou une sage-femme indépendante :

Les sages-femmes indépendantes
Prestations couvertes par l'assurance maladie.
Tél. 079 477 17 17, de 08h00 à 20h00
Site internet : www.sage-femme.ch

La Fondation Profa
Site internet : www.profa.ch/Contact/Contact_CP.html

La fondation Profa dans les régions :

ZONE 1

Yverdon-les-Bains
Rue des Pêcheurs 8A
Tél. 024 424 41 26 (sage-femme à l'hôpital)
Tél. 024 424 44 44 (maternité)

Région Cossonay, Orbe, Vallorbe, la Vallée
Consultation itinérante, Equipe Cigogne
Tél. 021 866 06 53
Tél. 079 777 82 18

Région Nord/ Broye
Payerne
Rue de Lausanne 9
Tél. 026 662 19 19
Tél. 026 662 19 19 (sage-femme maternité Hôpital de la Broye)

ZONE 2

Morges-Aubonne
Espace prévention
Pl. du Casino 1, 1110 Morges
Tél. 021 804 66 44

Nyon
Les Hauts-de-St-Jean, Bâtiment A1
Rue des Marchandises 17
Tél. 079 236 18 83 (sage-femme à l'Hôpital)

ZONE 3

Renens
Rue de la Source 5
Tél. 021 637 27 71

ZONE 4

Lausanne
Av. Rumine 2 – 3e étage
Tél. 021 323 19 02

ZONE 5

Aigle
Ch. du Grand-Chêne 1
Tél. 024 468 83 04 (sage-femme à l'hôpital)

Vevey
Av. du Général Guisan 30, 1800 Vevey
Tél. 021.925.80.61 – Tél. 079.815.28.47

Cours de préparation à la naissance en langues étrangères

Lausanne
Association Appartenances, Centre Femmes
Terreaux 10, 1003 Lausanne
Tél. 079 246 74 10 ou 079 748 15 40

Renens
Aux Quatre Coins
Censuy 5, 1020 Renens
Tél. 024 441 27 37 ou 021 634 40 30

Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)
Maternité, Pierre-Decker 2, 1011 Lausanne
Tél. 021 329 00 29

Après la naissance

Pour un conseil et soutien après la naissance de votre enfant, contactez une sage-femme indépendante (voir coordonnées ci-dessus) ou l'Espace prévention de votre région qui propose des consultations en puériculture et visites à domicile :

Les sages-femmes indépendantes
Prestations couvertes par l'assurance maladie.
Tél. 079 477 17 17, de 08h00 à 20h00
Site internet : www.sage-femme.ch

Espaces prévention
Site internet : www.espace-prevention.ch

Espaces prévention dans les régions :

ZONE 1

Yverdon-les-Bains
Plaine 9, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 0844 811 721

ZONE 2

Nyon
17, Rue des Marchandises, 1260 Nyon
Tél. 022 365 77 50

Morges
Place du Casino 1, 1110 Morges
Tél. 021 804 66 44

ZONE 3 et 4

Lausanne
Pré du Marché 23, 1004 Lausanne
Tél. 021 644 04 24

ZONE 5

Vevey
Ch. Verger 1, 1800 Vevey
Tél. 0844 55 55 00

Aigle
Av. Glariers 20, Case postale 140, 1860 Aigle
Tél. 0844 55 55 00

5. LE PLANNING FAMILIAL

Pour une consultation et des conseils sur la sexualité, la contraception et prévention des grossesses non désirées (IVG), test VIH/SIDA.

ZONE 1

Yverdon-les-Bains
Rue des Pêcheurs 8A – CP 324
Tél. 024 423 69 00 – Fax 024 423 69 03

ZONE 2

Morges-Aubonne
Espace prévention
Place du Casino 1
Tél. 021 804 66 44 – Fax 021 804 66 54 – Tél. mobile 079 236 29 06

Nyon
Les Hauts-de-St-Jean, Bâtiment A1,
Rue des Marchandises 17
Tél. 022 365 77 44 – Fax 022 365 77 49

ZONE 3

Renens
Rue de la Source 5
Tél. 021 637 27 70 – Fax 021 637 27 77

ZONE 4

Lausanne
avenue Georgette 1
Tél. 021 312 25 93 – Fax 021 323 51 00

ZONE 5

Aigle
Chemin du Grand-Chêne 1
Tél. 024 468 86 08 – Fax 024 468 86 09

Vevey
Av. du Général Guisan 30
Tél. 021 925 80 60 – Fax 021 925 80 69

6. BESOIN D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

Si votre état de santé nécessite des soins et une aide à domicile, le Centre Médico-Social (CMS) de votre région peut vous proposer des soins infirmiers, la livraison de repas à domicile, une aide à la prise en charge de votre famille…Pour plus d'informations à ce sujet, contacter :

Organisme médico-social vaudois (OMSV)
Av. de Provence 4, 1014 Lausanne
Tél. 021 623 36 36
http://www.aide-soins-domicile-vaud.ch/

7. COURS ET SÉANCES D'INFORMATION

Si vous souhaitez suivre des cours ou participer à des activités ou séances d'information sur le thème de la santé (petite enfance, alimentation, activité physique,…) **contacter l'Espace prévention de votre région**. Les coordonnées sont disponibles à la page 34 ou par internet www.espace-prevention.ch

8. VIOLENCE DOMESTIQUE

La violence domestique revêt différentes formes. Elle peut être psychologique, physique, sexuelle ou économique.

Si vous êtes victime de violence domestique et que vous avez besoin d'aide et de conseils, contactez :

Centre d'accueil MalleyPrairie, écoute et refuge 24/24
Ch. de la Prairie 34, 1007 Lausanne, Tél. 021 620 76 76
info@malleyprairie.ch – www.malleyprairie.ch

Le Centre d'accueil MalleyPrairie offre une aide à toutes les femmes, suissesses ou étrangères, résidant dans le canton de Vaud.

- Hébergement (accueil d'urgence 24h/24 à Lausanne). Enfants bienvenus.
- Consultations ambulatoires à Lausanne (Consultations ambulatoires Itinérance à Bex, Montreux et Yverdon)
- Entretiens de couple
- Ligne téléphonique violence conjugale 24h/24.
- Toutes les prestations sont gratuites sauf l'hébergement (selon ressources).

Centre de consultation LAVI / Fondation Profa
Rue du Grand-Pont 2bis, 1003 Lausanne, Tél. 021 320 32 00
Site web : www.profa.ch/Prest_LAVI.htm

Le centre de consultation LAVI Fondation Profa offre une aide aux personnes suisses et migrantes, même sans permis de séjour valable (possibilité de travailler avec des interprètes)

- Ecoute, conseil et soutien
- Prestations financières à l'intention des personnes reconnues comme victimes au sens de la LAVI (hébergement d'urgence, premières consultations juridiques et/ou psychologiques, changement de serrure, etc.)
- Accompagnement dans les démarches juridiques et administratives liées aux infractions (déclaration aux assurances, etc.)
- Informations sur la procédure pénale et sur les droits spécifiques des victimes LAVI
- En cas de procédure pénale, accompagnement auprès de la police et de la justice
- Orientation vers les services spécialisés
- Confidentialité absolue, anonymat possible
- Les prestations du centre sont gratuites

Pour plus d'informations à ce sujet : www.violencequefaire.ch
(site disponible en plusieurs langues).

D'autres informations sur le thème de la Santé sont disponibles sur le site : www.vd.ch/fr/thèmes rubrique « Santé – social »

ENFANTS

1. ACCUEIL DE JOUR, GARDERIES

Si vous souhaitez faire garder vos enfants en journée, vous pouvez faire appel à une garderie ou à un accueil familial de jour (chez un privé).

Contactez votre commune de domicile afin de vous informer des possibilités de garde dans votre région ou sinon consultez le site Internet
http://www.vd.ch/fr/themes/formation/avant-lecole/accueil-de-jour/

SCOLARITÉ ET FORMATION

1. ÉCOLE OBLIGATOIRE

En Suisse, la scolarisation des élèves est confiée aux cantons, de l'école enfantine à l'université (à l'exception des écoles polytechniques fédérales). L'école obligatoire se déroule sur neuf ans. Elle est précédée de deux années d'école enfantine dont la fréquentation est facultative.

L'élève ne parlant pas français, en âge de scolarité enfantine ou primaire est intégré, à son arrivée, dans une classe régulière. Un entretien d'accueil détermine, en collaboration avec la famille, ses potentialités à être intégré dans une classe correspondant à son âge. L'élève peut bénéficier de cours intensifs de français afin d'améliorer son intégration culturelle et linguistique.
Le travail, souvent organisé en groupe, a pour but de favoriser le lien entre la culture d'origine et la culture d'accueil tout en facilitant son adaptation scolaire et sociale.

Pour plus d'informations sur l'école obligatoire :

Direction générale de l'enseignement obligatoire
Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 3232
www.vd.ch/fr/themes/formation/scolarite-obligatoire
E-mail : info.dgeo@vd.ch

A la fin de la scolarité obligatoire, les élèves ont la possibilité de poursuivre leurs études dans le cadre de l'enseignement supérieur ou d'entreprendre un apprentissage (voir rubrique suivante « Formation professionnelle et continue »).

2. FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Si vous avez besoin d'information ou de conseils pour vous accompagner dans votre choix professionnel ou celui de votre enfant, contactez l'Office d'orientation scolaire et professionnelle de votre région.
Site internet : www.orientation.ch

Permanence téléphonique d'information au 021 557 88 99
du lundi au jeudi de 13h30 à 17h ou

ZONE 1

Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle – Nord
Rue de Neuchâtel 18, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 7330 – Fax 024 557 7339

ZONE 2

Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle – Ouest
Chemin des Vignes 1, 1260 Nyon
Tél. 022 994 0181 – Fax 022 994 7739

Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle
Venoge
Rue Docteur-Yersin 9, 1110 Morges
Tél. 021 557 9230 – Fax 021 557 9232

ZONE 4

Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle Lausanne
Rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 11 20 – Fax 021 316 11 36

ZONE 5

Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle – Est
Rue du Conseil 8
1800 Vevey
Tél. 021 925 5370 – Fax 021 925 5365

Pour toute information complémentaire concernant l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'attribution de bourses d'études, les vacances, … consulter le site internet :
http://www.vd.ch/fr/themes rubrique « formation ».

Des informations sur la recherche de places d'apprentissage, le passage de l'école au monde professionnel ou les pistes pour accéder à la formation et au monde du travail sont disponibles en plusieurs langues sur le site www.orientation.ch/dyn/8225.asp.

3. RECONNAISSANCE DE DIPLÔMES

Pour toute question concernant la reconnaissance de diplômes non-universitaires, contacter l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie)

Office fédéral de la formation professionnelle
et de la technologie (OFFT)
Prescriptions de formation
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Tél. 031 322 21 29 – Fax 031 323 75 74
Site internet :
http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00169/index.html?lang=fr
(information en français, allemand, italien et anglais)

Pour toute question concernant la reconnaissance de diplômes universitaires, contacter :

Conférence des Recteurs des Universités Suisses CRUS
Swiss ENIC
Sennweg 2
CH-3012 Berne
Courrier postal
Postfach 607, CH – 3000 Berne 9
Tél. : +41 (0)31 306 60 41 / 42 – Fax : +41 (0)31 306 60 20
Site internet : www.crus.ch (site en français, allemand, italien et anglais)

EMPLOI

1. COMMENT CHERCHER DU TRAVAIL ET OÙ TROUVER DES OFFRES D'EMPLOI

Si vous êtes sans emploi et inscrit au chômage, l'Office Régional de Placement de votre région (ORP) pourra vous aider dans vos recherches.

ZONE 1

Echallens
Ch. du Grand-Record 7, 1040 Echallens
Tél. 021 557 18 90 – Fax 021 557 18 95
E-mail : orp.echallens@vd.ch

Payerne
Rue d'Yverdon 21, 1530 Payerne
Tél. 026 557 31 30 – Fax 026 557 31 35
E-mail : orp.payerne@vd.ch

Yverdon-les-Bains
Rue des Pêcheurs 8 A, 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 69 00 – Fax 024 557 69 05
E-mail : orp.yverdon@vd.ch

ZONE 2

Morges
La Gottaz 30, CP 2056, 1110 Morges 2
Tél. 021 557 92 00 – Fax 021 557 92 05
E-mail : orp.morges@vd.ch

Nyon
Chemin des Plantaz 36, 1260 Nyon
Tél. 022 557 53 60 – Fax 022 557 53 65
E-mail : orp.nyon@vd.ch

ZONE 3

Ouest lausannois
Cp 203, 1020 Renens
Tél. 021 557 04 50 – Fax 021 557 04 55
E-mail : orp.orpol@vd.ch

ZONE 4

Lausanne
Pl. Chauderon 9, CP 5032, 1002 Lausanne
Tél. 021 315 78 99 – Fax 021 315 70 30
E-mail : orp@lausanne.ch

ZONE 5

Aigle
Rue de la Gare 6 – CP 187, 1860 Aigle
Tél. 024 557 77 40 – Fax 024 447 77 45
E-mail : orp.aigle@vd.ch

Pully
Av. de Lavaux 101, CP 240, 1009 Pully
Tél. 021 557 19 10 – Fax 021 557 19 15
E-mail : orp.pully@vd.ch

Riviera
Rue des Bosquets 33, 1800 Vevey
Tél. 021 557 10 00 – Fax 021 557 15 05
E-mail : orp.riviera@vd.ch

De nombreuses annonces d'offres d'emploi sont publiées dans la presse ou sur internet. Vous pouvez également contacter une agence de placement privée qui pourra vous aider à trouver un emploi.

Pour plus d'information et adresses internet, consulter :
www.vd.ch/fr/themes/formation/orientation/liens/lemploi-sur-internet

HABITAT

1. COMMENT TROUVER UN LOGEMENT

En Suisse, la majorité des habitants est locataire de son logement, qui appartient à un propriétaire privé ou une agence immobilière.

Toute personne s'intéressant à un appartement doit tout d'abord remplir un formulaire d'inscription et souvent fournir une attestation de domicile (délivrée par la commune du domicile actuel) et un extrait du Registre des poursuites (délivré par l'Office des poursuites) afin de prouver qu'elle peut payer le loyer.

Les appartements et maisons à louer figurent habituellement dans la rubrique des petites annonces de la presse, elles sont également affichées dans les agences ou régies immobilières. Vous trouverez la liste des agences et régies immobilières dans l'annuaire téléphonique de votre région.

Pour des informations complémentaires, publiées en plusieurs langues, consulter le site internet www.vd.ch/integration rubrique « vivre dans le canton de Vaud » – « informations pratiques »

2. TRI DES DÉCHETS

En Suisse, il est habituel de trier les déchets tels que le verre, le papier/carton, les piles, l'électroménager, les métaux, le PET…. De nombreuses communes disposent d'une déchetterie où déposer vos déchets ou d'un ramassage régulier à domicile.

Pour plus d'informations, contacter l'administration communale de votre domicile ou consulter le site internet :
http://www.nosdechets.ch/infodechets.html

FINANCES

1. OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE OU POSTAL

La plupart des personnes résidant en Suisse déposent leur argent à la banque ou à la Poste, ce qui permet ainsi d'établir des chèques, d'accumuler de l'intérêt, de faire des demandes de crédit, de percevoir son salaire et payer ses factures. Différents types de comptes sont proposés.

Conditions d'ouverture d'un compte :
Par principe, toute personne adulte est libre d'ouvrir un compte bancaire en Suisse. A cet effet, il est nécessaire de présenter un document officiel attestant de votre identité tel qu'un passeport valide ou toute autre pièce d'identité équivalente avec photo.

2. IMPÔTS

Déclaration d'impôt
Toute personne vivant ou ayant une source de revenus dans le canton de Vaud est tenue de remplir une déclaration d'impôt annuelle. Les principaux impôts à payer en tant qu'individu sont l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune.

Impôts à la source
Les travailleurs étrangers domiciliés ou en séjour en Suisse sont soumis à l'impôt à la source. Il s'agit d'un impôt prélevé directement par l'employeur sur le salaire de l'employé.

Les personnes au bénéfice d'un permis B, dont le salaire est supérieur à CHF 120'000.– et les personnes au bénéfice d'un permis C déposent une déclaration d'impôt ordinaire.

Pour toute question, veuillez contacter :

Administration cantonale des impôts (ACI)
Tél. 021 316 21 21
info.aci@vd.ch – http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/impots/

ou **l'office d'impôt de votre district de résidence**
(coordonnées disponibles via le site www.vd.ch/integration)

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DIVERSES

1. PERMIS DE CONDUIRE

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire étranger et que vous vous installez en Suisse, vous avez un délai de 12 mois dès votre arrivée pour échanger votre permis étranger contre un document suisse.

Pour toute question, contacter :

Service des automobiles
et de la navigation
Avenue du Grey 11
1014 Lausanne
Tél. 021 / 316 82 10
www.san.vd.ch

2. CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL

Afin d'éviter tout problème ultérieur avec l'administration de votre pays d'origine, il est important d'annoncer au consulat ou ambassade de votre pays d'origine tout changement d'état civil vous concernant : changement de domicile, naissances, mariages, décès, etc. Cette recommandation est également valable pour les binationaux.

CITOYENNETÉ

1. DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ

Les Droits politiques des personnes domiciliées dans le canton de Vaud sont définis dans la Constitution vaudoise, art 142, entrée en vigueur le 14 avril 2003 :

Les étrangères et étrangers, âgés de dix-huit ans révolus, au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse depuis dix ans au moins et domiciliés dans le Canton depuis trois ans au moins, peuvent participer aux élections et votations au niveau communal, être élus/siéger au conseil communal ou à la municipalité, signer une initiative ou un référendum communal.

Dès qu'une personne étrangère remplit les conditions posées par la Constitution et la loi, elle est inscrite d'office dans le registre électoral de sa commune de domicile et reçoit automatiquement le matériel officiel en cas de votation ou d'élection communale.

2. DEVENIR SUISSE

Si vous souhaitez obtenir la nationalité suisse, il faut remplir plusieurs conditions :

Qui peut faire une demande ?
Une personne dès l'âge de 11 ans
Une famille entière (les deux parents et enfants jusqu'à 18 ans) ou partielle (un des deux parents et enfants jusqu'à 18 ans)

Conditions posées par le droit cantonal
Résidence :

- En Suisse : 12 ans de résidence dont trois au cours des cinq années précédant la demande.
  - entre l'âge de 10 et 20 ans, les années de résidence comptent double
  - lorsqu'une requête est déposée simultanément par les deux conjoints et que l'un des deux remplit les conditions de résidence, un séjour en Suisse de cinq ans suffit à l'autre, pour autant qu'il vive en communauté conjugale avec son conjoint depuis trois ans.
- Dans le canton de Vaud : 3 ans, dont l'année précédant la demande
- Dans la commune de domicile : entre 1 et 3 ans selon les communes
- Dans une commune vaudoise de résidence antérieure : dans cette commune si l'on y a résidé antérieurement pendant 2 ans
- Résider en Suisse durant la procédure

Autres conditions

- être titulaire d'une autorisation de séjour ou d'établissement
- être prêt à remplir ses obligations publiques : paiement des impôts (si assujettissement) et service militaire ou civil
- respecter l'ordre juridique suisse : casier judiciaire vierge
- jouir d'une bonne réputation morale et économique
- ne pas compromettre la sûreté intérieure ou extérieure de la Suisse
- être intégré dans la communauté suisse et vaudoise, notamment par sa connaissance de la langue française et son intégration professionnelle et sa vie sociale
- manifester par son comportement son attachement à la Suisse et à ses institutions

Les étrangers nés en Suisse, les jeunes de la deuxième génération, âgés entre 14 et 24 ans, ayant effectué l'essentiel de leur scolarité obligatoire en Suisse ainsi que les conjoints étrangers de citoyens ou citoyennes suisses peuvent bénéficier de la naturalisation facilitée, tout comme les enfants dont l'un des parents est suisse. Il s'agit principalement d'une procédure administrative qui doit être adressée à la commune de domicile.

Pour plus d'informations sur la naturalisation, contacter **votre commune de domicile** ou :

Service de la Population
Secteur Naturalisations
Rue de Langallerie 11 (3e étage), 1014 Lausanne
Tél. 021 316 45 91
info.naturalisation@vd.ch

http://www.vd.ch/fr/themes/vie-privee/etrangers/naturalisation/

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Police 117

Feu 118

Violence domestique 021 620 76 76

La main tendue (aide et soutien moral par téléphone) 143

Ambulances 144

Intoxications 145

Renseignements téléphoniques ..... 1811 ou 1818 ou 1850

NOTES

NOTES

Maquette originale et illustrations : www.atelierdeaude.ch. Actualisation : Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC)

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers
et la prévention du racisme
Département de l'intérieur
Service de la Population
Av. de Beaulieu 19, 1014 Lausanne
Tél. 021 316 49 59 – Fax 021 316 46 51
info.integration@vd.ch – www.vd.ch/integration

© quatrième édition, avril 2009